

## Apologie de la biture sur You Tube Les Recettes Pompettes

S'arsouiller dans une émission sur le web, voilà le nouveau concept qui nous vient du Québec et que Stéphane Bern, l'ami des aristocrates, va inaugurer. Il s'agit d'une série d'émissions intitulée, avec une désinvolture choquante qui se veut amusante, "Les Recettes Pompettes". Et le slogan de l'émission ne dissimule pas son objectif : "*Faire à manger, Boire de l'alcool*". Le principe est le suivant : une personnalité du monde du spectacle ou de la culture (un *people*) prépare une recette de cuisine et boit à intervalle régulier une importante dose d'alcool (un *shot*). Il finit naturellement l'émission complètement ivre. La bande annonce de l'émission n'épargne pas les scènes d'ingestion répétées et l'état final déplorable de Stéphane Bern.

Cette émission stupide et désolante, dans laquelle les stars des médias banalisent et encouragent l'ivresse, va sans doute faire des émules parmi les jeunes alors que le *binge drinking* (les bitures expresses) se développe. Bel encouragement des people à les imiter dans ces conduites dangereuses et avilissantes.

La bêtise de "Recettes Pompettes" nous vient du Québec, pays où l'industrie des boissons alcooliques soutient un organisme de prévention, appelé Educ'Alcool, qui est censé éviter les abus par une éducation au bien boire (l'éducation au goût) et à la consommation modérée et responsable.

Cette émission offrant le spectacle de la défonce à l'alcool sera diffusée en France par You Tube sur le web, media préféré des jeunes dont le lobby parlementaire de l'alcool a obtenu en 2009 l'ouverture à la publicité. Le choix d'Internet pour diffuser cette émission permet de contourner les restrictions posées pour la télévision par la loi Evin et par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), car cette autorité n'a aucune compétence pour réguler le web. Après les vidéos de « neknomination » incitant les jeunes à la consommation massive d'alcool relayées en 2014 par des réseaux sociaux comme Facebook, cette émission idiote et pernicieuse montre, par son excès-même, la nécessité d'une régulation sérieuse du média internet sur le problème de l'alcool et particulièrement de ces éditeurs qui, étant hors sol, ne peuvent être tenus responsables des contenus qu'ils diffusent.

Par sa diffusion large sur You Tube, "Recettes Pompettes" sape les efforts de prévention et brouille tous les messages envers les personnes ayant une consommation déjà problématique. Que leur dire quand ils verront une émission mettant en valeur Stéphane Bern complètement "bourré" ?

L'ANPAA demande aux deux ministres de la Santé et de la Culture de faire cesser immédiatement ces émissions dégradantes qui incitent les jeunes à l'ivresse et valorisent une consommation d'alcool qui cause chaque année la mort de 50 000 personnes, représente la moitié de la délinquance routière et est impliquée dans 200 000 faits de violences générales.

### Contacts :

**Dr Alain Rigaud, Président 06.08.22.25.29.**

**Dr Bernard Basset, Vice-président 07.86.55.54.53.**

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie est reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, et organisme de formation implantée sur l'ensemble du territoire national, forte de 1500 professionnels.

Elle a pour buts de promouvoir et contribuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences des usages, usages détournés et mésusages d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – [contact@anpaa.asso.fr](mailto:contact@anpaa.asso.fr) - [@anpaa\\_asso](https://www.facebook.com/anpaa.asso) – [www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr) - [facebook](https://www.facebook.com/anpaa.asso)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)

Son intervention, dans la proximité et dans la durée, s'inscrit dans un continuum de la prévention et de l'intervention précoce à la réduction des risques, aux soins et à l'accompagnement dans une perspective globale, psychologique, biomédicale, et sociale, à travers notamment la gestion de plus de 90 centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD).

**A.N.P.A.A.**

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – [contact@anpaa.asso.fr](mailto:contact@anpaa.asso.fr) - [@anpaa asso](https://www.facebook.com/anpaa.asso) – [www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr) - [facebook](https://www.facebook.com/anpaa.asso)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)